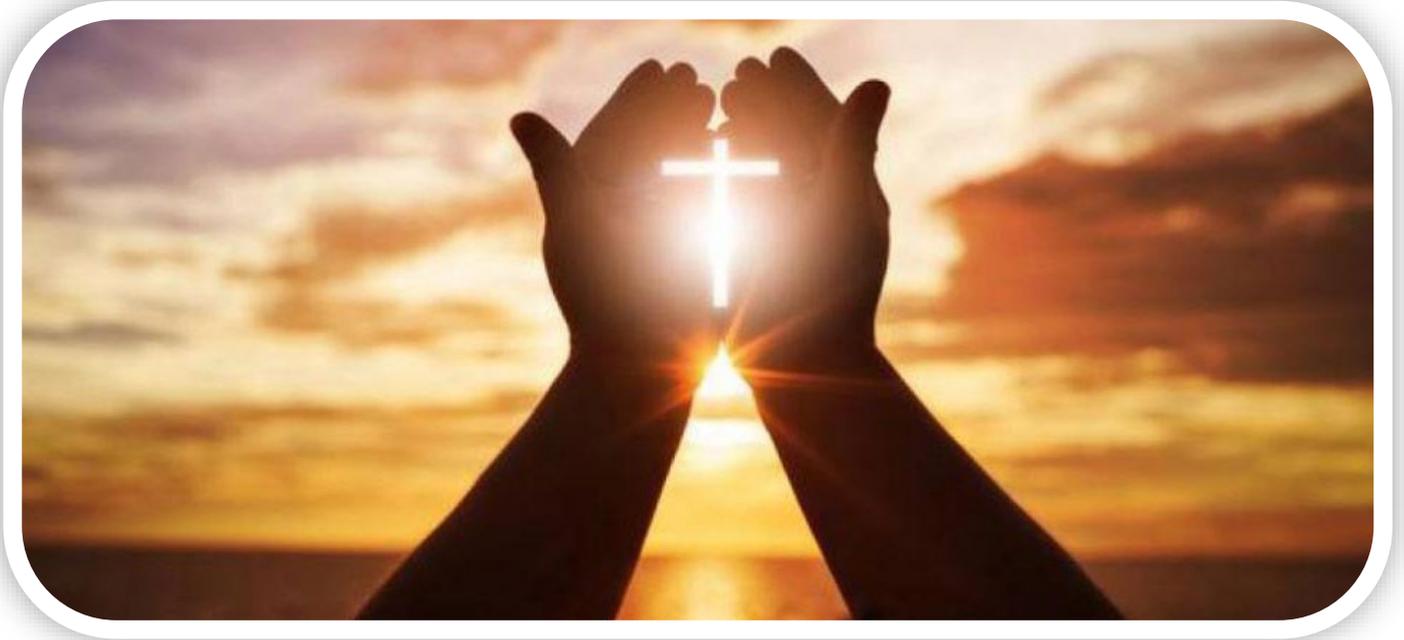




LES FUNÉRAILLES

sur la Paroisse SAINTE-MARIE



Pour toutes questions, prendre contact avec le curé,
Père Éméric AKPOVO, ou les membres de l'équipe-
funérailles de notre paroisse :

NOMS	PRÉNOMS	TÉLÉPHONE	ÉMAIL
P. AKPOVO	Éméric	06.29.23.05.72	curesaintemarie@gmail.com
NAPPEZ	Ana	07.49.72.57.72	ana.nappez@wanadoo.fr
CHABBAL	Marguerite	06.62.31.36.33	marguerite.chabbal@orange.fr
De MAULÉON	Thierry	06.58.15.64.72	thierrydemauleon@gmail.com

Secrétariat Paroissial : 1, avenue de Castres - 81540 - SORÈZE

Tél. : 05 63 74 10 70

Email : de-soreze.paroisse@orange.fr

Site : <https://www.paroissesaintemarie.fr>

Permanences : Du mardi au vendredi - de 9h30 à 12h00



Vous venez de perdre une personne qui vous était très chère, et votre tristesse est grande.

Sachez que nous nous associons à votre douleur et que notre équipe se tient à tout moment à votre disposition, pour vous rencontrer, si vous le souhaitez.

Préparation de la célébration des funérailles

Le décès d'un membre de votre famille vient bouleverser votre vie et, à cette occasion, vous faites appel à l'Église catholique. Celle-ci vous propose de vous accompagner dans ces moments délicats et difficiles.

La préparation et la célébration de la sépulture peuvent être conduites par un prêtre ou par un fidèle laïc, conformément aux dispositions proposées dans notre diocèse.

Les membres de l'équipe-funérailles pourront vous aider à vivre ce temps de deuil et à préparer la célébration de la sépulture.

Si les obsèques à l'église sont suivies de l'inhumation sur le territoire paroissial, des membres de la communauté chrétienne vous accompagneront au cimetière.

NB : Si vous envisagez une crémation, la célébration à l'église doit obligatoirement se faire avant, avec le cercueil, car il n'y a pas dans l'église de célébration avec l'urne funéraire.

- **Pour la préparation** avec l'équipe-funérailles, les textes seront choisis dans le livret "*Je suis la Vie*". Vous pouvez retrouver ces textes et ces chants sur notre site internet.

- **Pour la célébration**, préparez, si vous le pouvez, un mot d'accueil. Le texte qui présente la personne décédée doit être très court. Pour que ce texte s'insère bien dans la célébration religieuse, il est souhaitable qu'il prenne la forme d'une prière.

Par exemple : « Seigneur, nous te confions N. qui vient de nous quitter à l'âge de... ». Ce texte sera lu par un membre de la famille ou par quelqu'un de la communauté.

Les membres de l'équipe-funérailles qui vont passer vous voir peuvent vous aider à le rédiger si nécessaire.

Organisation des célébrations de sépultures sur notre paroisse

		HORAIRES DES SÉPULTURES	
JOURS	CÉLÉBRANTS	MATINÉE	APRÈS-MIDI
Lundi	Équipe-funérailles	10h30	15h00
Mardi	Le curé	10h30	15h00
Mercredi	Le curé	10h30	15h00
Jeudi	Équipe-funérailles	10h30	15h00
Vendredi	Le curé	10h30	15h00
Samedi	Équipe-funérailles	10h30	Pas de sépulture

Quelques informations pratiques

Don - offrande pour la célébration religieuse

Contrairement à certaines idées reçues, l'Église ne reçoit aucune subvention, ni de l'État, ni du Vatican. Pour faire face à ses besoins, elle ne peut compter que sur la **générosité des chrétiens**. Vos dons permettent de rémunérer les personnes engagées à son service : *traitement des prêtres, formation des séminaristes et rétribution des laïcs salariés*. Grâce à votre générosité, l'Église est à même de transmettre la foi aux nouvelles générations, d'accomplir sa mission d'évangélisation, de célébrer les sacrements...

L'Église reçoit ces **dons** lors de la campagne du **Denier de l'Église** ou **Denier du culte**, des **quêtes** au cours des célébrations pour un **service** (baptême, mariage, messe, sépulture).

A titre **indicatif**, le **don** pour la célébration des obsèques est compris entre **150€ et 300€**. Cette somme doit être donnée directement au prêtre ou à la personne qui a conduit la célébration, ou encore envoyée au secrétariat paroissial.

Merci d'établir vos **chèques** à l'ordre **ADA-Paroisse Sainte-Marie** (**attention** : ne pas utiliser le chéquier du défunt, nous ne pourrions pas l'encaisser). Un **reçu** peut vous être donné. Merci de le demander directement au secrétariat paroissial.

Messes de neuvaine ou d'anniversaire

Une **messe de neuvaine** peut être célébrée dans les semaines qui suivent la sépulture. Il en va de même pour la **messe d'anniversaire**, un an après le décès. Elles sont célébrées lors des messes dominicales (samedi soir ou dimanche) ou en semaine, à votre convenance. Le défunt est nommé dans le *Memento* des défunts. Merci de prendre contact avec le secrétariat paroissial pour l'inscription de ces messes.

Le *don indicatif* pour une messe est de **18 euros**.

Neuvaine de messes

Une **neuvaine** peut être célébrée dans les semaines qui suivent la sépulture. La neuvaine de messes, c'est 9 messes consécutives dites pour le défunt. Elles sont célébrées lors des messes dominicales (samedi soir ou dimanche) ou en semaine, à votre convenance. Le défunt est nommé dans le *Memento* des défunts. Merci de prendre contact avec le secrétariat paroissial pour l'inscription de ces messes.

Le *don indicatif* pour une neuvaine est de **180 euros**.

Par rapport aux musiques

Conformément aux directives de l'Église réaffirmées par notre archevêque, les chansons profanes n'ont pas leur place dans la célébration religieuse. Elles peuvent néanmoins être écoutées au cimetière après le temps de prière. Dans ce cas, voyez avec l'entreprise des pompes funèbres pour l'installation technique.

Nous espérons que l'accompagnement de la paroisse vous procurera la paix et nourrira votre foi en la Résurrection.

***Le curé, P. Éméric AKPOVO,
et les membres de l'équipe funéraires.***





SAINTE-MARIE, PRIEZ POUR NOUS

Paroisse Sainte-Marie

Déroulement de la célébration des funérailles

Obsèques de

.....

Église de

Messe de neuvaine le

à

*Le 2 novembre, jour des défunts, à l'église de Sorèze,
une messe rassemble toutes les familles qui ont perdu un
être cher au cours de l'année.*

Adresse de la famille à qui adresser l'invitation :

.....

.....

Tél. :

Mail (obligatoire) :

.....

Secrétariat Paroissial : 3, av. de Castres, 81540 SORÈZE

Tél. : 05-63-74-10-70 / 06-29-23-05-72

Mail : de-soreze.paroisse@orange.fr

Site : <https://www.paroissesaintemarie.fr>

Le secrétariat est ouvert du mardi au vendredi : 9h30 - 12h00